



## DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE DANS LA COMMUNE DE REDANGE/ATTERT

Nom du responsable :

Association :

Activité :

Adresse :

Tél :

Nom du sous-gérant

Date de la manifestation

du [ ] 2011 au [ ] 2011

Heure de la manifestation

*En cas de vente d'alcools (réservé aux associations locales)*

### Occupation de : (cochez les cases correspondantes)

POLYVALENT REDANGE  Cuisine

**CHAUFFAGE**

AULA REDANGE

de [ ] heures à [ ] heures

CENTRE POLYVALENT NAGEM

**Réservé aux associations de la commune**

CENTRE POLYVALENT OSPERN

CONCESSION ( TAXE 12,39 €)

SALLE TEMMEL OSPERN

NUIT BLANCHE ( TAXE 15 €)  
(sur demande)

SALLE DT. NIEDERPALLEN

LOCATION TENTES (6X6m) et (9X6m)

ZÄRENHAUS

**Réservé aux associations de la commune**

PODIUMS Nombre : [ ] Max :16

**Case réservée à l'Administration**

BARRIERES Nombre : [ ] Max :2

Vu et retourné avec accord de

PROJECTEUR

l'administration communale

MICRO

Redange/Attert, le

OVERHEAD

Le collègue échevinal

TABLES Nombre : [ ]

CHAISES Nombre : [ ]

La taxe de location des salles pour motif privé est fixée à 250 € par jour pour les habitants de la commune et de 400 € pour toutes les autres personnes.

La taxe de location des salles pour les sociétés locales est fixée à 65 € par 24 heures.

La taxe de location des salles pour les commerçants et entreprises est fixée à 375 € par jour.

En cas d'utilisation des installations de cuisine la taxe à percevoir sera augmentée de 65 € et de 13 € pour l'utilisation des machines lave vaisselle.

Les clefs de la salle vous seront délivrées le jour avant de votre manifestation, et le cas échéant, après avoir déposé une caution de 125€.

**Veillez respecter les consignes : PAS D'ALCCOL EN DESSOUS DE 16 ANS / KEEN ALKOHOL ËNNER 16 JOER**

Les bureaux sont ouverts : les jours ouvrables de 8 :00 à 11 :30 heures et le mercredi après-midi de 14 :00 à 18 :00 heures  
Adresse : 38, Grand-rue L-8510 Redange/Attert tél : 23 62 24 1 fax : 23 62 04 28  
Boîte Postale 8 L-8501 Redange/Attert